



Médiation-Pas d'accord avec un parent agressif.

Par Meili

Bonjour,

Je suis passée devant le JAF fin mai 2022 afin d'acter la garde de notre enfant. J'ai eu la garde provisoirement et le père a eu un droit de visite et d'hébergement tous les week-ends. La prochaine audience se fera fin septembre 2022.

Le JAF a ordonné une enquête sociale ainsi qu'une médiation familiale. Mais, la juge a mandaté un médiateur qui se trouvait loin de nos domiciles. Ainsi avec l'accord de ce médiateur et de mon ex-conjoint, nous avons décidé de changer le lieu de médiation. C'est moi qui a entamé les démarches et j'ai les preuves par mail. Les mails ont été envoyés à mon avocate et au nouveau médiateur. Monsieur, lui, n'a rien entamé.

Nous avons été reçu hier (vendredi 09 septembre 2022). La médiation s'est très mal passée. J'ai été agressé verbalement pendant toute la durée de la séance alors que j'ai pas du tout été provocatrice et irrespectueuse pour être ainsi insulter.

Il m'était aussi impossible de m'exprimer car mon ex-conjoint a monopolisé la conversation et quand je souhaitais m'exprimer, il me coupait la parole. Il a tout fait pour que cette médiation tourne à l'échec. Du coup, je suis soucieuse de ce que va penser le JAF. Ça sera la parole de monsieur contre la mienne et je ne veux pas que le JAF pense que je n'ai pas voulu trouver d'accord pour le bien-être de notre enfant.

Comment prouver ma bonne foi et la mauvaise foi de monsieur ? Est-ce que montrer les mails envoyés prouveront assez ma bonne foi ? Qu'est-ce que je dois faire ? Merci d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le médiateur fera un rapport qui sera porté à la connaissance du JAF. C'est ce rapport qui démontrera que votre situation est conflictuelle sans donner plus tort à l'un ou à l'autre.

S'il y a en plus une enquête sociale, le rapport de cette enquête sera aussi mis dans votre dossier.

Consultez votre avocat pour présenter correctement vos demandes au JAF et qu'il prenne ses décisions en toute connaissance de la situation.